

# ASSEMBLEE NATIONALE

9 mai 2005

---

DROIT COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE - (n° 2233)

## AMENDEMENT

N° 23

présenté par  
M. BLESSIG, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 7**

Dans cet article, substituer aux mots :

« 3, 5 et 6 »,

les mots :

« 3 et 5 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence avec la suppression de l'article 6.